



MAIRIE DE TORSAC

1 Place Jules Richeux
Le Bourg
16410 TORSAC

05.45.24.54.20
mairie@torsac.fr

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE N° 6
DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Thierry PERONNAUD, Maire

Par délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2026, le nouveau lieu permanent des réunions du conseil municipal aura lieu à la salle polyvalente de Torsac sis 177 rue de la Forge pour des raisons d'accessibilité et pratiques.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation : 14 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs PERONNAUD Thierry, NAUZIN Caroline, GEOFFROY René, HENRI Audrey, GUILBAUD Francis, VIAIRON Blaise, VIRATELLE Laurent, HOWE Elisabeth, TRAINAUD Stéphane, ROUSSEAU Patricia, RICHARD Malika, BENETEAU Laurent, CHEVALIER Luc, BLIN Delphine, ADAM Olivier

Absentes excusées : néant

Procurations : néant

Monsieur René GEOFFROY est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2026
- Constitution des commissions communales
 - Commissions non obligatoires (groupes de travail)
 - Commission d'appel d'offres
 - Commission communale des impôts directs (CCID)
 - Commission de contrôle des listes électorales
- Désignation des référents
- Tarifs scolaires 2026/2027
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2026

Délibération n° 2026-6-1

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2026 est approuvé par les membres présents du conseil municipal.

Commissions communales non obligatoires

Délibération n° 2026-6-2

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, sont constituées les commissions communales dans lesquelles les élus se sont positionnés.

Monsieur le Maire, Thierry PERONNAUD, est président de droit de chacune des commissions.

Commission finances, développement économique, éducation, ressources humaines, service public	Caroline NAUZIN, René GEOFFROY, Audrey HENRI, Elisabeth HOWE, Laurent BENETEAU
Commission infrastructures, équipements communaux, travaux, voirie, bâtiments, propreté urbaine	René GEOFFROY, Francis GUILBAUD, Laurent VIRATELLE, Stéphane TRAINAUD, Luc CHEVALIER
Commission communication, culture, jeunesse, animations communales, vie associative, sport loisirs	Audrey HENRI, Caroline NAUZIN, Elisabeth HOWE, Blaise VIAIRON, Patricia ROUSSEAU, Malika RICHARD, Delphine BLIN
Commission urbanisme, environnement, développement durable, transition écologique, patrimoine	Francis GUILBAUD, René GEOFFROY, Stéphane TRAINAUD, Patricia ROUSSEAU, Laurent BENETEAU, Luc CHEVALIER, Olivier ADAM
Commission action sociale, solidarité, risques sanitaires	Elisabeth HOWE, Audrey HENRI, Patricia ROUSSEAU, Delphine BLIN

Monsieur le Maire propose d'y associer des personnes extérieures au conseil municipal, à concurrence de 10 membres élus et non élus maximum par commission communale, non compris Monsieur le Maire.

Commission d'appel d'offres

Délibération n° 2026-6-3

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de constituer une commission d'appel d'offres à caractère permanent, obligatoire dans toutes les communes.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, elle est constituée du maire, président de droit, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Elle se réunit pour décider de l'attribution des marchés publics passés en procédure formalisée dont le montant est supérieur aux seuils européens, à savoir 5 404 000 € pour les marchés de travaux, et 216 000 € pour les marchés de fournitures et services.

En dessous de ces seuils, des marchés à procédure adaptée sont réalisés, la commission d'appel d'offres peut se réunir ou pas ; dans l'affirmatif, elle ne pourra émettre qu'un avis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, sont élus les membres suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants :
- Caroline NAUZIN	- Laurent VIRATELLE
- René GEOFFROY	- Laurent BENETEAU
- Audrey HENRI	- Olivier ADAM

Commission communale des impôts directs (CCID)

Délibération n° 2026-6-4

Suite aux élections municipales, il convient de procéder à la constitution de la commission communale des impôts directs de la commune, obligatoire dans toutes les communes.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, elle est composée du maire, président de droit, de 6 commissaires titulaires, 6 commissaires suppléants.

Peut également participer à la commission, sans voix délibérative, un agent de la commune (commune dont la population est inférieure à 10000 habitants)

Les commissaires sont nommés par le directeur départemental des finances publiques, au vu d'une liste de 24 contribuables dressée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal arrête la liste qui sera proposée à la Direction Départementale des Finances Publiques comme suit :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
NAUZIN Caroline	GEOFFROY René
SIMONNET Patrice	PERRIGAULT Sébastien
HENRI Audrey	GUILBAUD Francis
ROVIRA Sylvain	TARDY Marie-Line
VIAIRON Blaise	VIRATELLE Laurent
LARGE Cédric	RENAUDEAU Gilles
HOWE Elisabeth	TRAINAUD Stéphane,
FONTENOY Aude	BRISSEAUD Philippe
RICHARD Malika	BENETEAU Laurent
COCU Bruno	GREGOIRE Hervé
BLIN Delphine	CHEVALIER Luc
ADAM Olivier	ROUSSEAU Jean

Commission de contrôle des listes électorales

Délibération n° 2026-6-5

La commission de contrôle est obligatoire. Elle vérifie la régularité des listes électorales (décisions d'inscriptions et de radiations opérées par le Maire) et statue sur les recours formés par les électeurs. Auparavant, elle était constituée de 3 délégués : un conseiller municipal, un délégué du Préfet et un délégué du Tribunal judiciaire.

Depuis ces élections avec l'extension du scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1000 habitants, la commission est désormais composée en fonction du nombre de listes ayant obtenu des sièges au conseil municipal.

Si au moins 3 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, les règles appliquées sont celles du V. de l'article L.19 du code électoral, à savoir 3 conseillers municipaux de la liste majoritaire et 2 conseillers municipaux des listes d'opposition soit 5 membres élus au total.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, sont élus les membres suivants :

Francis GUILBAUD	Delphine BLIN
Elisabeth HOWE	Olivier ADAM
Stéphane TRAINAUD	

Désignation des référents

Délibération n° 2026-6-6

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner des référents pour représenter la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, sont nommés les référents suivants :

Correspondant défense	Laurent BENETEAU
Référent des risques sanitaires (en lien avec les personnes en cas de canicule, COVID....)	Elisabeth HOWE
Référent intempéries (tempête, inondations, edf, enedis...)	René GEOFFROY
Référent laïcité	Caroline NAUZIN
Référents Calitom	René GEOFFROY, titulaire Stéphane TRAINAUD, suppléant
Référentes commémorations	Audrey HENRI Elisabeth HOWE

Tarifs scolaires 2026/2027

Délibération n° 2026-6-7

Monsieur le Maire rappelle les tarifs pratiqués pour l'année scolaire 2025/2026 :

Cantine adulte	4.20 € par repas
Cantine enfant	Prix du repas fixé en fonction du quotient familial : QF entre 0 à 800 = 0.50 € par repas QF entre 801 à 1000 = 0.60 € par repas QF entre 1001 et + = 2.50 € par repas
Garderie matin de 7h30 à 8h35	Forfait mensuel de 13 € par enfant Pour les enfants fréquentant la garderie de façon occasionnelle, tarif journalier de 2 €. Si le total par mois dépasse le forfait mensuel, ce dernier sera alors appliqué.
Garderie soir de 16h45 à 19h (y compris goûter)	Forfait mensuel de 17 € par enfant Pour les enfants fréquentant la garderie de façon occasionnelle, tarif journalier de 2.50 €. Si le total par mois dépasse le forfait mensuel, ce dernier sera alors appliqué.

La commune bénéficie d'une aide de l'état de 3 € par repas pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 1000 euros ; dispositif en place jusqu'au 31/12/2027.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de cantine et de garderie pour l'année scolaire 2026/2027.

D'autre part, certains élus demandent si le goûter de la garderie pouvait être revu, être plus équilibré qu'il ne l'est actuellement. Le sujet va effectivement être étudié.

Questions diverses

Cérémonie du 8 mai

Mesdames HENRI et HOWE, en tant que référentes « commémorations » sont chargées de l'organisation de la cérémonie du 8 mai prévue à 11 heures. Un verre de l'amitié sera offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie.

Certains élus indiquent qu'ils ont constaté que le monument aux morts n'était pas propre. Messieurs GEOFFROY et GUILBAUD vont voir avec l'employé communal ce qu'il est possible de faire.

Modification des horaires d'ouverture de la mairie

A partir du 1^{er} juin 2026, les horaires d'ouverture au public vont être modifiés comme suit :

Lundi	9 h à 12 h	14 h à 18 h
Mardi		14 h à 18 h
Mercredi		14 h à 18 h 30
Vendredi		14 h à 18 h
Samedi : permanence des élus	10 h à 12 h	

Monsieur le Maire informe les conseillers que les permanences de 2 ou 3 élus les samedis matins sont ouvertes à l'ensemble des membres du conseil municipal, à tour de rôle.

Formulaire de demande de subventions aux associations

Un formulaire unique de demande de subvention va être élaboré par la commission « vie associative » et envoyé à toutes les associations. Ce dernier permettra au conseil municipal de juger au vu de critères identiques.

Travaux de voirie 2026

La commission « voirie » va se réunir prochainement pour définir des travaux de voirie à réaliser cette année, sachant qu'il a été voté au budget primitif une enveloppe de 70 000 € avec une réserve de 30 000 €.

Une consultation sera ensuite réalisée auprès de 3 entreprises telles que la COLAS, SCOTPA, EUROVIA).

Monsieur le Maire espère que les travaux seront réalisés au plus tard fin septembre, et rappelle pour mémoire qu'en 2025, ils étaient allés jusqu'à fin octobre.

Budget 2026

Une copie du budget primitif 2026 voté par l'ancien conseil municipal le 2 mars dernier, sera envoyé au nouveau conseil municipal.

Participation pour la piscine de La Couronne

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal, la participation de la commune de Torsac pour la piscine de la Couronne, permettant ainsi aux administrés de notre commune de bénéficier de tarifs préférentiels ;

Travaux d'entretien de la commune

En 2025, le fauchage et élagage des routes et chemins communaux ont été réalisés par Monsieur BONNIER pour un montant total de 4384 € TTC environ sur la base 58 heures à 63 € HT de l'heure. A titre de comparaison, le prestataire employé par l'association foncière de Torsac facture 65 € HT de l'heure. Le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré Monsieur BONNIER. Il doit intervenir sur la commune semaine 19. L'ensemble de la commune devra être réalisé fin mai.

Monsieur le Maire indique également qu'il a rencontré Mesdames VEDRENNE et VIMPERE, auto-entrepreneuses, employées par la commune pour l'entretien du cimetière, du lavoir de la Petite Courrière et de la Font Valade, et de manière occasionnelle pour le nettoyage des vitres des bâtiments. Pour l'entretien des espaces verts, le tarif horaire va être augmenté pour passer de 22 € à 24 €. Quant à l'entretien des bâtiments, et notamment le nettoyage des vitres, il sera confié si possible à nos agents.

L'achat de matériel pour pouvoir réaliser par nos propres moyens une partie du fauchage est évoqué.

Personnel communal

Une rencontre du Maire, des adjoints et des conseillers délégués avec l'ensemble du personnel communal a eu lieu. Des entretiens individuels vont être programmés en mai puis en fin d'année.

Eglise

La 1^{ère} réunion de chantier pour les travaux de l'église suite à l'infestation des termites a eu lieu jeudi 16 avril 2026. Etaient présents Messieurs GEOFFROY, GUILBAUD, CHEVALIER, Monsieur AUGEREAUD du cabinet DODEMAN et l'entreprise PAURION chargée des travaux.

Les travaux sont programmés du 19/5/2026 au 19/10/2026.

Lors de cette visite, il a été constaté que l'entreprise SOS GAZ, qui est intervenue pour la réfection de la toiture du presbytère, n'avait pas nettoyé correctement le chantier. Un courrier va lui être adressé en ce sens.

Travaux de réfection du pont RD 41

Le Département va organiser une réunion publique le mardi 5 mai 2026 à 17h30 à la salle polyvalente afin de présenter les travaux. Les associations communales, les parents d'élèves, les habitants en seront informés.

Salle polyvalente de Torsac

L'abbé Martial LEBLANC, de la paroisse de la Vallée de l'Echelle, a demandé la salle polyvalente les 25 et 26 avril 2026. Une messe aura lieu le dimanche matin suivie d'une balade dans le bourg et d'un repas. La salle leur a été mise à disposition à titre gratuit.

Une rencontre avec les élus sera programmée prochainement.

Le groupement départemental des Services Publics et des Services de Santé « Force Ouvrière » a également demandé le prêt, à titre gratuit, de la salle polyvalente le 5 juin prochain, pour l'organisation de leur congrès. Une suite défavorable est apportée à cette demande.

La commission « vie associative » est chargée de revoir le règlement de la salle polyvalente, les conditions de mise à disposition aux associations, etc...

Monsieur ADAM évoque un projet de convention qu'il avait proposé au précédent conseil municipal.

Adresses e-mail fonctionnelles des élus

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent mandat, Monsieur GUISET, conseiller municipal en charge de l'informatique, avait créé des adresses e-mail fonctionnelles pour les élus sous OVH, de type@torsac.fr.

Suite à la démission en juin 2024 de Monsieur GUISET, tous les élus, sauf Laurent BENETEAU, 1^{er} adjoint, avaient repris leurs adresses mail personnelles, dans la mesure où aucun élu n'avait repris la gestion d'OVH.

Monsieur le Maire propose que la mairie mette de nouveau en place des adresses e-mail fonctionnelles pour chaque élu ; les anciennes adresses mail des élus du mandat précédent seront supprimées sous OVH.

A cet effet, Madame Audrey HENRI, adjointe au maire en charge de la communication, fait plusieurs propositions.

Il est rappelé qu'une adresse courriel professionnelle ou fonctionnelle est un compte de messagerie utilisé exclusivement pour les communications professionnelles ou associées à des fonctions. Elle comprend généralement le nom de domaine de l'entreprise (par exemple, votre_nom@entreprise.com ou .fr) ce qui la distingue des adresses courriel personnelles.

Un débat entre élus s'instaure sur la sécurité des adresses.

Un sondage va être réalisé auprès des élus pour déterminer les nouvelles adresses e-mail fonctionnelles mises en place par la mairie.

Dépôt sauvage

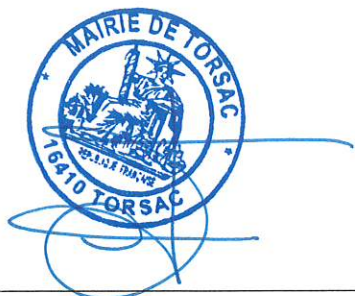
Un dépôt sauvage d'une vingtaine de pneus a été recensé à « La Baronnie ». La commune déplore ce manque de civisme. Ils ont été portés à la déchetterie de Grand Angoulême.

Prochaines réunions du conseil municipal

- Réunion de travail le 19/5/2026 à 19h30 à la mairie
- Réunion publique le 2/6/2026 à 20h00 à la salle polyvalente
- Réunion de travail le 23/6/2026 à 19h30 à la mairie
- Réunion publique le 7/7/2026 à 20h à la salle polyvalente

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

**Le Maire,
Thierry PERONNAUD**



**Le secrétaire de séance,
René GEOFFROY**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'René Geoffroy', is written over the printed name of the secretary.

